

**P6\_TA(2007)0060**

**Abrogation du règlement (CE) n° 2040/2000 du Conseil concernant la discipline budgétaire \***

**Résolution législative du Parlement européen du 13 mars 2007 sur la proposition de règlement du Conseil portant abrogation du règlement (CE) n° 2040/2000 concernant la discipline budgétaire (COM(2006)0448 – C6-0277/2006 – 2006/0151(CNS))**

**(Procédure de consultation)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2006)0448)<sup>1</sup>,
  - vu les articles 37, 279 et 308 du traité CE, conformément auxquels il a été consulté par le Conseil (C6-0277/2006),
  - vu l'article 51 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission des budgets (A6-0056/2007),
1. approuve la proposition de la Commission;
  2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
  3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle la proposition de la Commission;
  4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

---

<sup>1</sup> Non encore parue au Journal officiel.